



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE NUMÉRO 2 DU 7 NOVEMBRE 2014

SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE DES FINANCES PUBLIQUES - NOUVELLE-CALÉDONIE

Cette année, 38 agents se sont portés candidats contre 47 en 2013 : Cette baisse du nombre de candidats traduit bien la perte d'espoir et l'inquiétude des agents face à la diminution du nombre de promotions depuis 2012 et à la menace qui pèse sur les lauréats d'être affectés en métropole si aucun poste n'était vacant en Nouvelle-Calédonie.

Les élus **FO-DGFIP** ont défendu tous les agents qui leur ont confié leur dossier, mais le faible taux de promotion ne permet pas d'obtenir satisfaction pour tous les dossiers classés « excellents ».

La séance a débutée à 10h15 sous la présidence du Directeur des Finances Publiques.

- Le Président a informé les élus **FO-DGFIP** que pour le plan de qualification 2015, les potentialités de promotion de C en B étaient de 2 places. Il a indiqué que ce quota s'inscrivait dans la moyenne nationale.
- Les agents proposés classés en 2013 au titre du plan de qualification 2014 ayant été promus le 1^{er} septembre 2014, le Président a proposé de classer trois nouveaux agents.
- Les élus **FO-DGFIP** ont demandé et obtenu de classer un agent supplémentaire. Même si les chances d'être promu en 2015 pour un quatrième agent sont limitées, cela permet de faire reconnaître l'excellence du dossier.
- Plusieurs dossiers évoqués et ayant particulièrement retenu l'attention des élus **FO-DGFIP** seront aussi portés au procès verbal, pour être à nouveau étudiés l'an prochain.

Rappel :

L'élément principal pris en compte pour retenir les candidats aptes à exercer les fonctions de Contrôleur reste le dossier de l'agent. Il est donc important que l'agent bénéficie d'un avis « Très Favorable » pour accéder au corps supérieur, et que le tableau synoptique et les appréciations traduisent bien la valeur professionnelle de l'agent. La notation est examinée sur les 5 dernières années. Il est aussi tenu compte du classement préalable effectué par le chef de poste ou de service.

Le syndicat FO-DGFIP dénonce la baisse du nombre de postes offerts et revendique à minima le retour du volume de promotions des plans de qualification 2011/2012

Le syndicat FO-DGFIP continuera de défendre l'affectation en Nouvelle-Calédonie des agents résidents promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude afin qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur volonté de promotion sociale (éloignement familial, perte de salaire, frais de double résidence, frais de transport)

Vos élus Force Ouvrière

Danièle LEDRU - Nicole THIRIET - Daniel CHEUNG-YAN

Alain DELBAUVE - Edie MARDJI - Gil THOUX

Expert : Yannick LAHAUT

FO Avec
la force syndicale **DGFIP**

**LE 4 DÉCEMBRE
FAITES ENTENDRE
VOTRE VOIX**